

Aspects de l'armée française actuelle

Autor(en): **Perret-Gentil, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **117 (1972)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aspects de l'Armée française actuelle

L'économie de l'Armée française, ou si l'on préfère, de l'ensemble des forces armées, est régie actuellement par le système d'un plan quinquennal, donnant lieu à une *loi de programme* votée par le Parlement. On en est actuellement au troisième Plan, allant de 1971 à 1975, ces deux dates étant incluses. Un de ces précédents plans, tout quinquennal fût-il, a été augmenté d'une sixième année afin de faire concorder le programme militaire avec celui couvrant toute l'économie nationale, ce qui doit permettre de mieux modeler le plan particulier militaire aux impératifs du développement général de la Nation.

LA CONCEPTION DU PLAN QUINQUENNAL

A la base d'un tel procédé budgétaire il y a maintenant le fait que tout programme économique et industriel est devenu d'une exécution beaucoup plus longue que celle d'une durée annuelle d'un budget courant, qui ne représente plus qu'une sorte de norme ou de mesure de compte. Tous les grands programmes d'armements sont devenus multi-annuels. En aviation, on en est pour la construction des appareils les plus importants pour le moins à sept ans et même une dizaine d'années pour les transporteurs (civils) géants, ces périodes étant entrecoupées par des phases prolongées d'essais et de mises au point. Si bien même que, lorsque sort le dernier appareil d'un programme, on arrive bientôt à la fin de la durée de vie, quinze ans en général, du premier avion de série mis en service. Et ce type est alors déjà périmé, car si les réalisations s'étendent sur de longues années, les perfectionnements suivent par contre une progression extrêmement rapide. A la fin d'un programme doit donc déjà débiter l'application du programme suivant.

Il est vrai que les choses ne sont pas toujours aussi nettement délimitées, car pratiquement, même à l'intérieur d'un programme, outre l'introduction de perfectionnements, naissent de nouvelles versions issues d'un type déterminé. Et ces versions successives aboutissent finalement à un ou plusieurs nouveaux types. En tout cas, en ce qui concerne la situation actuelle, il n'est plus possible de se cantonner dans le cadre annuel, comme lorsque les armées étaient faites de fusils, d'une certaine

artillerie et de véhicules à chevaux. Les commandes pouvaient sans inconvénient être passées et satisfaites annuellement. Mais avec les plus importants des armements présents, la lenteur de la production fait que pour engager un programme, il faut être sûr de pouvoir le poursuivre durant de longues années, car s'en remettre à chaque budget annuel à un vote, parfois tardif, ou apportant des modifications, conduirait à des arrêts et des à-coups très préjudiciables. De plus, le coût des nouveaux armements est devenu tel, qu'on serait souvent tenté d'abandonner un programme pour un autre qui peut paraître plus attrayant. D'ailleurs des réductions sont déjà intervenues, même avec le système actuel, comme on le verra.

Le fonctionnement du système peut paraître subtil et porter à confusion. Les plus grandes dépenses d'investissement, ou d'équipement, ou encore armements majeurs, selon les différentes appellations — et non pas celles de fonctionnement — sont votées pour cinq années cumulées sous la forme d'un plan militaire, devenant une loi de programme législative. L'essentiel pour un programme donné est donc acquis une fois pour toutes. Et annuellement l'élaboration du budget traditionnel reprend ses droits, non plus sur le fond général des dépenses d'équipement, mais sur leur ajustement, ainsi que sur le vote des dépenses courantes de fonctionnement, qui entrent dans un chapitre différent du budget (titre III, tandis que les équipements apparaissent sous le titre V). Les confusions qui peuvent se produire proviennent de ce que les chiffres portant sur une durée quinquennale sont confondus avec ceux du budget normal annuel. Souvent durant les débats concernant la force de frappe, de tels chiffres, forcément très élevés, ont donné lieu à des erreurs, soit de bonne foi, soit en vertu d'une propagande voulant faire accroire à des dépenses prodigieuses.

Il est encore à remarquer que la partie quinquennale du budget n'est plus débattue (ou incidemment), ni revotée lors de l'établissement du budget annuel. Mais comme ce dernier est voté en finale dans son ensemble, selon un usage ancien, il se produit que lesdites dépenses d'équipement sont quand même votées une deuxième fois. Mais cela ne porte pas à conséquence, puisque rien n'a été remis en cause de cette partie « programmée ».

Un autre point concerne encore le fonctionnement d'un tel plan à long terme. Il s'agit de son renouvellement. Celui-ci peut avoir lieu de

deux manières, entre lesquelles les pays intéressés doivent choisir : ou bien, en fin du plan, un autre plan est dressé et placé à la suite normale du précédent, comme cela vient d'avoir lieu en France en 1971, la première année du nouveau plan se trouvant pour ainsi dire fondue dans l'élaboration du budget; ou bien chaque année, une nouvelle année est ajoutée aux quatre encore à couvrir. Le plan est donc continu, toujours reconstitué à cinq ans. C'est un plan en marche.

Dans le premier cas, la transition peut être assez brutale. Une orientation toute nouvelle peut être donnée, d'où découlent en fait des possibilités de modifications plus marquées et plus aisées à réaliser. Par contre, une sorte de cassure peut se produire entre les deux plans; des objectifs peuvent être remis en cause; et il faut assurer la translation de programmes chevauchant les deux plans, comme par exemple pour les sous-marins atomiques, construits à la cadence d'un tous les deux ans. Mais souvent les choses sont simplement ajustées pour cadrer avec un plan.

Dans le second cas, les « virages » seront certainement moins accusés. Le déroulement du programme ne se modifie que peu à peu, d'une manière plus souple aussi, mais peut-être plus conservatrice. On continue somme toute le même plan. Les Etats-Unis pratiquent ce système. Quel est le meilleur des deux? Cela peut dépendre de bien des choses et il serait, semble-t-il, bien difficile de trancher cette question. Il faudrait disposer des résultats de longues périodes d'observations et d'expérimentations pour décider. Quoi qu'il en soit, les deux cas demeurent assez voisins et tous deux sans doute tendent à établir et à réaliser le maximum de constance des programmes de très grande importance.

A titre documentaire, on rappellera ci-après l'essentiel de ce qu'est le plan quinquennal mis en route en 1971. — A noter tout d'abord que la loi de programme (quinquennale) comporte dans son ensemble des armements dits majeurs à élaborer et à fabriquer. L'on dit également que ce sont les options principales. Cette loi couvre le financement des commandes globales nécessaires à la réalisation des objectifs exprimés par le plan militaire. Il s'agit là d'un document interne aux armées qui détermine les besoins en cause. C'est lorsque ce plan est admis et voté par le Parlement qu'il devient la loi de programme, qui est un texte législatif.

LES PLANS PRÉCÉDENTS

En général les différents plans ont visé la création de la force de frappe (ou officiellement: force nucléaire stratégique). Les deux premiers plans consécutifs ont fait naître les différents éléments de cette force, soit le premier système d'arme aérien stratégique (bombardiers Mirage IV), ainsi que d'autres programmes aéronautiques; puis la préparation et la mise en service du deuxième élément, les engins enterrés en silo dits sol-sol-balistiques-stratégiques (SSBS), ainsi de même que plusieurs programmes d'aviation tactique à hautes performances, de défense aérienne, de transport (Transall) et les Mirage III. Mais encore une fois, les grands choix allaient surtout aux éléments de la force de frappe (bombardiers et SSBS). Le domaine tactique des forces se trouvait moins favorisé. Dans l'ensemble les objectifs de ces deux plans ont été atteints, certains partiellement et aussi avec retards, même importants durant la période des événements déplorables de 1968; et dans tous les domaines avec des augmentations de coût élevées. Et certains éléments du plan ont dû être réduits: ainsi la division de trois escadrons de SSBS (3000 km de portée) ramenée à 2 escadrons, soit 18 engins, installés en Haute-Provence.

L'élaboration de la 3^e loi de programme, du fait de cette situation, n'a pu manquer d'être laborieuse, les ressources financières demeurant pratiquement et proportionnellement les mêmes, mais à des coûts plus élevés et les besoins restant très accusés. Les documents de synthèse nécessaires à l'estimation des besoins sont établis en commun par le chef d'Etat-Major des armées et la Délégation ministérielle pour les armements (DMA) et autres organismes, dont l'ensemble constitue le Comité directeur du plan.

LE 3^e PLAN

Les caractéristiques générales du 3^e plan approuvé par le Conseil de défense sont les suivantes: d'une manière générale poursuite des programmes stratégiques, dont la première mise en service d'un sous-marin à propulsion atomique SNLE (sous-marin nucléaire lanceur d'engins) et continuation du programme de construction de quatre autres. Mais ce 3^e plan prend un caractère tactique plus marqué, avions Mirage F1, Jaguar, système d'arme Pluton (100 km environ de portée), et les armements terrestres, dont notamment la mise en service progressive des

chars de combat AMX de 30 tonnes. Il est à remarquer que ce dernier plan prend l'allure d'une phase de réalisation, puisque, outre le premier SNLE, certaines composantes de la force nucléaire entrent en service, le système SSBS, déjà indiqué, est devenu opérationnel; les engins également des sous-marins nucléaires (qui passeront à 3000 km de portée); enfin la Marine est l'objet d'une priorité pour tous les moyens concourant à la protection des bases sous-marines. Ces réalisations vont permettre d'atteindre la fin de la première « génération » de la force nucléaire, soit les bombardiers qui seront maintenus jusqu'en 1976. Dans l'Armée de l'air proprement dite, les nouvelles fabrications permettront de même d'opérer la jonction avec les équipements existants.

Par contre, le plan n'a pas pu reprendre une règle qui avait été introduite, celle d'une légère supériorité des investissements ou équipements; on s'en est rapproché en diminuant les effectifs pour alléger les dépenses de fonctionnement. — En effet, dans les armées actuelles, le facteur des armements d'une haute technicité, devient déterminant.

Telles sont donc les grandes lignes du 3^e plan, devenu comme indiqué la 3^e loi de programme qui avalise tout le plan portant sur des recherches, études et fabrications d'armements. Son exposé des motifs reproduit les orientations générales de la politique de défense, qui se traduisent en autorisations de programmes et en crédits de paiement. Les deux choses, bien que s'appliquant à de mêmes objets (branches des armements) sont bien différentes dans leurs buts et leurs déroulements.

Les autorisations de programme portent essentiellement sur la seule préparation, l'étude et la mise en œuvre des programmes en cause. Ceux-ci se trouvent donc admis dans la limite du montant prévu. Il y a lieu pour les constructeurs de s'y conformer. Mais combien de fois interviennent des dépassements. Certains cas sont restés célèbres, par exemple le coût du Concorde (une grande partie des techniques aéronautiques civiles et militaires sont naturellement pareilles). Il est bien certain que le coût de la vie s'exprime en chiffres de plus en plus élevés; et par ailleurs les promoteurs évoquent le fait que certains domaines restent encore à explorer. Ainsi dans l'aviation à vitesse bi-sonique, ou plus, des recherches très coûteuses avaient dû être entreprises pour déterminer des matériaux de construction pouvant résister à des flux thermiques extrêmement élevés, de l'ordre de 600 degrés, ce qui aurait fait fondre les anciens métaux. Quant à l'aviation tri-sonique, on prétend que les

Américains ont été amenés à y renoncer, du moins dans l'état actuel des choses.

Dans l'élaboration du 3^e plan militaire (1971-1975), les chiffres ci-après ont été publiés par le Ministère de la défense, portant sur les principaux postes des armements majeurs. Les autorisations de programmes envisagent les choses en principe assez loin dans l'avenir; elles sont presque toujours supérieures aux crédits de paiement qui s'appliquent à des réalisations en cours. Encore une fois ces deux catégories concernent des choses se trouvant dans un état tout différent et ne chevauchant même pas.

TROISIÈME LOI DE PROGRAMME (1971-1975)
(En milliards de francs)

Principaux postes du plan	Autori- sations de programme	Crédits de paiement
Forces nucléaires stratégiques (FNS).	28 126	27 700
Forces nucléaires tactiques (ANT).	2 763	2 690
Armée de terre	20 475	17 150
Marine (sans FNS)	14 114	11 850
Aviation (sans FNS).	21 909	17 400
Section commune (sans FNS ni ANT)	6 113	5 610
Totaux	93 500	82 400

Il y a lieu de remarquer que le total de 82 milliards de crédits va porter sur une masse globale, tout compris, des cinq années en cours, d'un budget militaire général qui a été estimé à 168,5 milliards de francs selon les calculs du moment. Donc la moitié des futures dépenses est programmée. En outre, il avait été annoncé qu'un taux de croissance avait été prévu de 7% par an, pour faire face aux éventualités, car, outre l'augmentation du coût de la vie, apparaît non moins pesante une intégration constante de matériels de plus en plus perfectionnés, à masses égales, et extrêmement coûteux.

Egalement on s'attache beaucoup présentement à comparer les grands postes budgétaires nationaux selon leur pourcentage par rapport au produit national brut (PNB). Celui-ci est passé de 4,25% en 1965 à

3,39% en 1970 (fin du 2^e plan). Par ailleurs dans la masse des dépenses de l'Etat la part des crédits militaires a évolué durant la même période de 22,5% à 17,6%, ce qui provient surtout de l'élévation des dépenses étatiques. Le budget militaire qui était le plus volumineux ne l'est plus. Il vient d'être dépassé par celui de l'instruction. A remarquer encore que le ministre s'est attaché à mieux faire ressortir à l'intérieur de son budget la ventilation précise selon les différents chapitres des dépenses.

Cette étude ministérielle a concerné non plus le plan quinquennal, mais le *budget de 1972*, qui fut voté avant la fin de 1971. Elle a porté sur les programmes dits majeurs et détaillé en divers postes d'un vaste tableau comprenant certaines rubriques (charges sociales; fonctionnement; recherches-essais; équipement). Et ces programmes majeurs sont totalisés en « Forces » et en « Soutien ». Mais il ne sera reproduit ci-après que la ventilation, d'une part en programmes; et d'autre part, celle établie en fonction des titres III (fonctionnement) et V (équipement). Soit :

<i>Programmes majeurs « Forces »</i>	<i>Budget 1972</i>		
	<i>dont Titre III et Titre V</i>		
	<i>(en milliards de francs)</i>		
1. Forces de riposte nucléaire	4 746	777	3 969
2. Forces de manœuvre	9 181	3 410	5 771
3. Forces de sécurité générale	2 966	2 574	392
4. Forces d'action extérieure	1 208	1 097	111
5. Forces d'usage général	1 419	1 578	841
Total programmes « Forces »	20 520	dont 9 436	et 11 084
<i>Programme « Soutien »</i>			
6. Recherches, développement, essais	2 160	649	1 511
7. Entretien des personnels	3 816	3 283	533
8. Maintenance des matériels	3 219	1 968	1 251
9. Administration centrale et organismes détachés	1 054	933	121
9 bis. Activités diverses	461	409	52
Total programme « Soutien »	10 710	dont 7 242	et 3 468
Total général après diminution d'un poste spécial de 25 millions	31 205	dont 16 653	et 14 552

LES PERSONNELS

Des données intéressantes sont fournies par l'indication des personnels affectés à chacune de ces catégories ci-dessus. Elles sont reproduites en regard de la même numérotation qui précède les 9 programmes :

	<i>Active</i>	dont <i>officiers</i>	<i>Contingent</i>	dont <i>officiers</i>
1.	12 715	1 462	5 940	23
2.	68 717	9 965	115 869	516
3.	66 834	4 150	30 088	125
4.	22 259	2 078	20 424	52
5.	35 412	3 605	37 800	126
6.	4 947	1 098	2 716	99
7.	64 838	10 712	44 819	638
8.	14 607	2 332	12 673	40
9.	9 678	4 314	4 669	175
9 bis.	879	328	344	31
Totaux	300 586	39 744	275 342	1 825

A cela s'ajoutent: Personnel féminin: 9753 dont officiers 459. Une nouvelle catégorie de personnel féminin « volontaire » est comprise dans les effectifs ci-dessus. — Personnels civils: 81 588 dont fonctionnaires: 26 630 et un poste spécial du personnel dit « commerce » de la DMA, de 52 434. Soit un total général de: 719 703.

La répartition détaillée, soit des dépenses, soit des effectifs a certainement toujours existé dans les documents établis par le Ministère. Mais c'est peut-être la première fois qu'ils sont diffusés, ce qui éveillera sans doute de l'attention parmi les spécialistes des choses militaires, mais ne modifiera en rien le parti pris des farouches adversaires de la force de frappe, qui par contre entendent ignorer systématiquement les mêmes armements lorsque ceux-ci se situent dans l'Est.

RÉVISION

Un autre aspect des choses est déjà apparu au cours de cet exposé, qui est celui de la réduction de certains postes importants de la défense. Le point le plus marquant a sans doute été cette diminution d'un tiers

des SSBS implantés sur le plateau d'Albion (Vaucluse) ramenés à 18 unités de tir au lieu de 27. On peut se demander si à ce niveau inférieur la tâche d'un tel élément de la force nucléaire ne devient pas inconsistante. Quelle puissance lui restera-t-il après une première attaque d'une même force d'un adversaire, mais qui sera sans doute bien supérieure numériquement? Les Américains alignent un millier de tels engins, ainsi que sept mille charges atomiques en Europe, et les Russes sont en train de les dépasser en matière de fusées. Il n'y a donc plus aucune commune mesure, force étant de l'admettre.

Certes, comme on l'a vu, le coût des fabrications devient énorme. Toutefois l'intention simple disparaît d'un effort supplémentaire pour subsister à un niveau considéré jusqu'alors comme le plus faible compatible. Et en cette période d'inflation et de trouble, génératrice à son tour d'inflation, la part des armements ne suit plus le rythme d'augmentation des autres grands postes budgétaires nationaux. Ce n'est sans doute pas encore très marqué, toutefois il est à craindre que cette tendance ne s'accuse.

Par contre certains postes de la défense n'ont pas été aussi nettement touchés, par exemple celui des SNLE construits à la cadence d'un tous les deux ans. Cela est peut-être commandé par les possibilités de construction des chantiers navals... ceux des Soviétiques sont à une capacité d'une ou plusieurs dizaines par an.

La production des chars et de certains armements tactiques est estimée également d'un rythme assez bas. Il y aurait urgence à renouveler des dotations qui ne l'ont pas été depuis l'après-guerre. Dans ce cas ce ne sont pas les plans eux-mêmes qui sont en cause, puisqu'ils ont rempli leur rôle de grands coordonnateurs des créations nouvelles, mais encore une fois le niveau qu'on leur donne.

Or déjà surgissent des bruits, qui sont fondés, puisque le Ministre lui-même a exposé l'affaire à l'Assemblée. On envisage donc une révision, en mettant en avant l'augmentation des prix, tandis que pour d'autres dépenses nationales les postes sont augmentés en conséquence. Il semblerait même que seule la défense serait coupable d'une élévation plus forte qu'ailleurs, tandis qu'il s'en serait tenu dans ses prévisions à un taux d'augmentation préconisé par le VI^e plan civil. Et l'on imputerait cela à des projets d'armements militaires nucléaires plus développés que prévu (?), augmentation qui ne pourrait guère élever le budget au point

de le faire déborder. Or c'est plutôt une tendance qui incline vers une réduction. Et toujours apparaît la ritournelle imputant de graves torts aux militaires, qui prétendent ne sauraient pas gérer leurs crédits. Or le haut personnel administratif du Ministère de la défense est surtout composé d'experts civils.

LES VENTES D'ARMES À L'EXTÉRIEUR

Dans un domaine voisin un autre aspect des choses militaires attire l'attention depuis peu. Il s'agit des ventes d'armes françaises à l'extérieur, qui se sont subitement développées. C'est au Salon de l'Aérospatiale de 1971 que des chiffres substantiels ont été dévoilés, portant sur l'année précédente. Cette percée, due aussi bien à des organismes publics, que privés, ou tous mêlés, est d'une portée plus effective que les tribulations budgétaires.

Naturellement très souvent les fabrications et ventes d'armes sont dénoncées comme des choses immorales, sans se rendre compte que tout pays, quel qu'il soit, même fournisseur d'armes, en viendra à son tour à devoir se procurer des armes dans certains cas. Et de nombreux pays ne peuvent plus produire eux-mêmes celles qu'il leur faut. Il n'en sera pas autrement tant qu'il y aura des hommes et des guerres; et pour le moment arrêter des cessions d'armes équivaldrait encore à favoriser des entreprises guerrières contre des pays démunis. Ainsi les ventes ne sont pas plus immorales que d'autres transactions, surtout lorsqu'elles peuvent concourir à maintenir un équilibre. Leur condamnation résulte d'un raisonnement facile et même tout à fait à courte vue.

Et sur le plan pratique, pour tout pays soucieux de son armement, tant que personne, ou une organisation internationale, ne peut lui assurer une garantie de paix absolue, ces fournitures sont d'un effet fort appréciable. Elles correspondent, en effet, à un élargissement du marché, pour exprimer les choses en termes d'économie, et concourent donc à en abaisser le coût. Les principaux marchés sont devenus beaucoup trop étroits pour des productions très évoluées. Les prix sont de plus en plus hauts et il entre de plus en plus de systèmes ou dispositifs perfectionnés dans les armements. Les prix étant excessivement élevés, certains pays sont obligés de réduire leurs achats, ce qui restreint encore les marchés.

Les deux seuls pays pouvant produire entièrement — sauf quelques spécialités ou nouveautés — leur propre armement, sont les Etats-Unis et l'URSS, c'est-à-dire que chacun des deux marchés est assez étendu pour permettre la production de séries suffisamment allongées afin d'être rentables. C'est également un principe très simple d'économie appliquée dans tous les domaines.

Mais, chose curieuse, ce sont précisément ces deux supergrands, qui n'auraient pas besoin comme certains autres pays, d'agrandir leur marché, qui sont les plus grands producteurs et exportateurs d'armements. La part des Etats-Unis est considérable. Elle est de l'ordre, d'ailleurs bien difficile à établir, de celle de l'Europe (sans l'Est). Quant au camp de l'Est, dont il est encore plus difficile d'établir la production vers l'extérieur, celle-ci est en plein développement. Mais les ventes y prennent un caractère très politique et ne peuvent avoir lieu que dans les pays qui tombent sous influence soviétique. Par exemple les plus marquantes sont celles qui furent renouvelées deux fois et couvrirent la totalité des forces armées égyptiennes. Le taux d'intérêt des crédits accordés est très bas, 2% sur de longues durées et remboursement par fournitures.

Normalement, à l'époque actuelle, les anciennes grandes puissances, devenues plutôt moyennes, sont toutes plus ou moins condamnées, soit à acheter des armes produites ailleurs, soit, formule d'avenir, à entrer dans de véritables consortiums organisés de plus en plus fréquemment entre différents pays, soit encore à produire elles-mêmes sous licence, ou finalement produire, mais surtout alors à vendre une rallonge à l'exportation pour agrandir le marché. Il y a ainsi de très nombreuses associations s'entrecroisant, certaines firmes de divers pays étant liées dans un cas, et concurrentes dans un autre. Des associations sont franco-anglaises et franco-allemandes, d'autres germano-italiennes, etc. En général ces groupements européens sont peu pénétrés par les Américains et sont en fait dirigés contre eux, qui pourraient enlever tous les marchés si leurs prix n'étaient pas si élevés — et jamais par les Soviétiques et le bloc de l'Est.

Dans ces principaux pays européens, on admet généralement qu'une production de matériels militaires et aéronautiques, civils de même, doit être doublée pour parvenir à ce niveau de rentabilité fort souhaitable. C'est là une considération autrement réaliste que toutes celles qui ont pu se greffer sur cette question des ventes d'armements.

C'est donc à ce niveau que la France a pu se hisser, et le dépasser, dernièrement, ce qui constitue un résultat remarquable surtout du fait des acquis précédents des deux concurrents anglo-saxons.

Dans la compétition actuelle, la France a donc fait un bond qui l'a mise en deuxième position, a-t-on dit, dans le monde occidental, immédiatement après les Etats-Unis, donc troisième du monde, l'URSS étant comprise. Au moment du dernier Salon (1971), on a cité le chiffre de 7 milliards de F, dont 5,5 en matériels aéronautiques, les engins et appareils militaires prédominant. A cela s'ajoutaient d'autres matériels inclus de près ou de loin dans l'Aérospatiale. Il va de soi qu'il est bien difficile d'établir ces totaux, car leur composition est parfois variable. Dernièrement on a publié deux totaux respectivement pour l'Angleterre et la France, à 8 milliards de francs (équivalence) et 7 milliards. Cependant le chiffre français a progressé, tandis que l'anglais restait stationnaire. Il existe une manière plus nette de calculer en considérant les commandes reçues durant une année, mais dont la fabrication peut s'étendre sur plusieurs. C'est là que le progrès français est notable. Il semble donc équitable d'admettre présentement que les positions anglaise et française sont ex aequo. Mais ce qui est plus net encore est le fait que les Anglais, qui avaient une situation très avantageuse durant l'après-guerre, en viennent maintenant à des programmes en commun, les plus importants étant Concorde, Jaguar, hélicoptères, etc.

Quant à la production française dirigée vers l'extérieur, on peut en donner certains chiffres assez éloquentes. En tête se situent naturellement le Mirage avec ses variantes; plus de 400 exemplaires environ en construction et 1144 commandés depuis le début jusqu'à la fin de 1970; 63% vendus dans 14 pays et dans tous les continents. Ce serait l'avion européen par excellence si les Américains n'avaient pas des investissements dans certaines grandes industries aéronautiques d'Europe. Puis la suite des avions légers et des hélicoptères, ces derniers en grands progrès; Alouettes II et III, notamment, de 62% et 84% à l'exportation et 2000 exemplaires de commandes cumulées. Mais le record numérique est donné par les engins SS 11 et 12 et ENTAC 312 000 exemplaires de commandes cumulées; Matra se taille une part appréciable, 53% de sa production en roquettes.

En général, presque toutes les catégories dépassent le 50% à l'exportation. Certaines couvrent même le 80% et une le 100%. La production

des moteurs suit la même courbe avec des pourcentages approchant à l'exportation. Et encore la coproduction avec d'autres pays, six postes importants en matériels aéronautiques, toujours avec de hauts pourcentages d'exportation. Et pour finir les Caravelle à 274 exemplaires depuis 1957 et 79% à l'exportation.

Jusqu'ici tout ce qui a été mentionné provient de l'industrie aéronautique (et spatiale), nationalisée et privée. A cela s'ajoute la production exportée des grands établissements de fabrication des armées, qui concernent souvent des matériels très spécialisés, notamment de certaines branches de l'Armée de terre, chars et véhicules de combat. De même de la Marine, bâtiments ultra-modernes et fusées mer-mer dont l'Exocet, au ras de l'eau, comme le poisson volant de ce nom. Mais là, il serait bien long d'en faire une énumération. Enfin, dernière production qui devrait être exportée, l'ACRA, canon tirant une fusée, qui pourrait assurer une production tendant probablement à faire supprimer le guidage par électronique.

* * *

Si ces certains aspects du plan quinquennal, sa révision et la faiblesse du budget, ne sont pas absolument réjouissants, l'essor par contre de la production des matériels et de leurs ventes, représente une réelle performance industrielle et commerciale.

Lieutenant-colonel J. PERRET-GENTIL

